

Abus financiers

Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus en Suisse

Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)
Haute école de gestion Arc // HES-SO
en collaboration avec Pro Senectute Suisse et le soutien de la
Fondation Leenaards

Olivier Beaudet-Labrecque, Luca Brunoni, Isabelle Augsburger-Bucheli

Rapport de l'étude
Abus financiers

Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus en Suisse

Rédigé par

Olivier Beudet-Labrecque

Etude réalisée par

Cristina Cretu-Adatte, Olivier Beudet-Labrecque et Hazel Bunning

Sous la direction de

Isabelle Augsburgers-Bucheli

Pour

L'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)

Haute école de gestion Arc // HES-SO et le soutien de la Fondation Leenaards

Editrice

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60

8027 Zurich

Téléphone 044 283 89 89

info@prosenectute.ch

www.prosenectute.ch

Publication

Décembre 2023

©Pro Senectute Suisse

Table des matières

4	Introduction
5	Contexte de l'étude
6	Revue de la littérature
9	Déroulement de l'étude
9	Phase qualitative
13	Phase quantitative
13	Conception du questionnaire
14	Enquête
15	Résultats de l'enquête
15	Résultats généraux
16	Les pratiques commerciales douteuses
17	La cybercriminalité
18	Les arnaques
19	Les vols
20	La maltraitance financière
20	Autres observations
21	Montants des pertes financières
21	Les abus les plus fréquents
22	Conclusions
23	Bibliographie sélective

Introduction

La présente étude a été menée par l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion Arc à Neuchâtel, en partenariat avec Pro Senectute Suisse et avec le soutien de la Fondation Leenaards. Elle s'intéresse à la problématique des abus financiers envers les personnes de 55 ans et plus résidant en Suisse, avec pour objectif principal de mesurer l'ampleur actuelle de ce phénomène dans la société ainsi que son évolution depuis la première édition de l'étude en 2018.

L'**Institut de lutte contre la criminalité économique**¹ a été créé à la fin de l'an 2000 par la Haute école de gestion Arc, l'Université de Neuchâtel, l'Institut Suisse de Police et l'Etat de Neuchâtel. Son objectif premier était de réaliser le mandat confié par la CCDJP (Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police), consistant à mettre sur pied une formation postgrade en lutte contre la criminalité économique, toujours dispensée à ce jour. Depuis sa création, l'ILCE n'a cessé d'étendre et de diversifier ses activités. Répondant aux différentes missions attribuées aux hautes écoles, l'ILCE offre aujourd'hui une riche palette de formations continues, exécute des mandats et dirige ou participe à différents projets de recherche en lien avec la criminalité économique, la cybercriminalité ou l'investigation numérique.

Plus grande organisation spécialisée et de services de Suisse, Pro Senectute² conseille gratuitement les seniors dans plus de 130 bureaux de consultation répartis dans tout le pays. Forte de quelque 1800 collaborateurs et collaboratrices et 19300 bénévoles, elle propose de nombreuses prestations et offres spécifiques à la population âgée dans tous les domaines liés à la vieillesse. Plus d'un demi-million de personnes en âge AVS et leurs proches en profitent déjà.

Depuis sa création en 1980 par Antoine et Rosy Leenaards, la **Fondation Leenaards**³ soutient des projets dans les domaines culturel, âge & société et scientifique. Jusqu'à aujourd'hui, elle a consacré plus de CHF 245 millions à des projets retenus pour leur caractère novateur, leur qualité et leur ambition d'accompagner les mutations rapides de la société.

¹ <http://www.ilce.ch>

² <https://www.prosenectute.ch>

³ <https://www.leenaards.ch>

Contexte de l'étude

En 2017 et 2018, Pro Senectute Suisse et l'ILCE ont mené une première étude nationale sur les abus financiers en Suisse. Les résultats, diffusés en octobre 2018, ont retenu l'attention des médias, des professionnel-le-s et des décideur-euse-s. Ils ont permis de lever le voile sur une problématique jusqu'à ce moment sous-estimée et trop peu abordée. Il est ressorti de l'étude que plus du quart des seniors de Suisse avait subi un abus financier au cours des cinq années précédant l'enquête. Les pertes financières occasionnées pour cette période représentaient plus de 400 millions de francs et diverses autres conséquences négatives, notamment psychologiques, ont été observées.

Cinq ans se sont écoulés depuis la réalisation de cette première étude. La direction et le Conseil de Fondation de Pro Senectute Suisse ainsi que l'ILCE souhaitent reconduire l'étude afin d'observer les évolutions de la problématique au travers du temps. Bien que la sensibilisation résultant de la première étude ait pu avoir une portée préventive, la digitalisation de la société et l'isolement liés à la pandémie pourraient avoir influencé la prévalence et l'incidence de certaines formes d'abus financiers. Une nouvelle enquête vise à obtenir une vision claire de ce fléau en Suisse afin de mettre en place des actions ciblées et efficaces pour le combattre.

La méthodologie de la nouvelle enquête reste similaire à celle de la première étude pour assurer la comparabilité des résultats. Elle adopte la même terminologie d'*abus financiers*, définis comme « toute forme d'atteinte au patrimoine d'une personne âgée ». Cette définition large englobe les différentes manifestations du phénomène et prend en compte l'évolution des comportements depuis la première étude. Les ajustements ont été apportés à l'outil d'enquête en se basant sur l'expertise de divers-es actrices et acteurs travaillant étroitement avec les seniors en Suisse. L'objectif était cependant de maintenir autant que possible la similarité des éléments, tant dans les comportements sondés que dans la formulation du sondage, afin de permettre des comparaisons fiables avec les données de la première étude.

Ce rapport débute par une analyse détaillée des données empiriques issues de recherches mondiales portant sur les abus financiers, leur prévalence, ainsi que les facteurs de risque associés. La méthodologie de la nouvelle enquête est ensuite explicitée et se divise en deux phases distinctes : une phase qualitative, visant à identifier les comportements actuels d'abus financiers envers les personnes âgées, orientant ainsi l'adaptation du sondage ; et une phase quantitative dédiée à la collecte de données. Les résultats obtenus auprès des 1216 répondant-e-s sont présentés de manière structurée, suivant une démarche similaire à celle du rapport de l'enquête précédente. Cette approche facilite la comparaison et la mise en évidence de l'évolution des données empiriques au fil du temps. Le rapport conclut avec certaines observations réalisées par rapport à l'évolution de la problématique et propose quelques pistes de réflexion pour le futur.

REVUE DE LA LITTÉRATURE

La problématique des abus financiers envers les seniors a pris de l'ampleur dans le monde scientifique au cours des dernières années, comme en témoigne la multiplication des études qui traitent du sujet. Dans différents pays, des études sur la prévalence, les facteurs de risque ou encore les impacts des abus sur la situation et l'environnement des seniors ont vu le jour depuis 2018, souvent dans un cadre d'évaluation de la maltraitance envers les seniors et en reprenant la définition de l'OMS dans son Rapport sur la violence (2002).

Les résultats quantitatifs obtenus dans ces études, qu'elles s'intéressent à tous les abus confondus (physique, psychologique, sexuel, financier ou de la négligence) ou uniquement aux abus financiers, diffèrent énormément. En Corée, par exemple, lors de la reconduction de l'étude transversale sur un échantillon représentatif de seniors de 65 ans et plus, non institutionnalisés, le taux de prévalence sur les 12 derniers mois a été évalué à 0.3 % (Jeon et al., 2019). En Malaisie, Sooryanarayana et al. (2020) ont réalisé une étude similaire, avec des seniors de 60 ans et plus et le taux de prévalence sur les 12 derniers mois mesuré est de 0.8 %. Au Népal, Acharya et al. (2021) ont calculé, dans leur sondage national, un taux de prévalence des abus financiers envers les seniors de 2,4 %. Tandis que Bhandari, dans son étude de prévalence sur les six derniers mois réalisée à travers des entretiens directs avec des personnes de régions urbaines, a observé un taux de prévalence de 22,9 % d'abus financiers envers les seniors (2020).

Dans d'autres régions du monde, les taux de prévalence des abus financiers sont également plus élevés que dans les premières études mentionnées. En Iran, Abdi et al. (2019) ont calculé sur la base de la revue systématique de 14 études analysant les abus financiers un taux moyen de 26.7 %. Alraddadi (2022), dans une étude nationale sur la prévalence des 12 derniers mois réalisée en Arabie

Saoudite avec des seniors de 60 ans et plus habitant dans des foyers protégés, a mesuré un taux de 54 % d'abus financiers. D'autres recherches évaluent des taux moyens plus modérés. Par exemple, Chandanshive et al. (2022) mesurent 4.2 % de taux de prévalence d'abus envers les seniors de 60 ans et plus, habitant dans deux bidonvilles indiens. Vilar-Compte & Gaitán-Rossi (2018), en étudiant la situation des abus financiers envers des femmes mexicaines non institutionnalisées ayant 65 ans et plus, ont trouvé un taux de prévalence de 8.2 %. Aussi, en Turquie il a pu être observé, sur la base de questionnaires réalisés en face-à-face avec des personnes de 65 ans et plus, un taux des abus financiers de 2.1 % (Pak, 2020).

Les différences conséquentes entre les résultats des travaux s'expliquent par les définitions et méthodes utilisées. Certaines études calculent les taux sur la base d'une unique question (Jeon et al., 2019), de deux questions (Chandanshive et al., 2022), tandis que d'autres le font grâce à un indicateur (Jackson, 2018). Les items pour mesurer la maltraitance sont ainsi multiples, rendant compte de la variabilité du phénomène (ibidem). L'autrice suggère que la définition des abus financiers s'étend et évolue à travers le temps, les régions du monde et les cultures. Par exemple, Cadmus et al. (2015) trouvent nécessaire d'inclure dans leurs entretiens avec des seniors nigériens la notion de marginalisation, d'irrespect et d'abus systémiques.

Peu d'études ont permis de rendre compte de l'impact de la pandémie sur les abus financiers envers les seniors dans le monde. Chang & Levy (2021), dans leur étude déroulée pendant le confinement avec des personnes de 60 ans et plus habitant aux Etats-Unis, ont utilisé des outils ayant déjà servi pour des études de prévalence. Les résultats démontrés sont clairs : la prévalence calculée est bien plus élevée que dans les autres résultats nationaux. Si tous les types d'abus ont augmenté de 83.6 %, les abus financiers ont vu une augmentation de 114.3 % pendant le confinement et ce, ne

comprenant pas les abus commis par des inconnu-e-s ou par soi-même (auto-négligence). Néanmoins, Toomey (2021), qui s'est intéressé à l'évolution de la victimisation des seniors versus des jeunes aux fraudes et aux arnaques durant la pandémie, a démontré que les seniors étaient plus vigilant-e-s. En effet, que ce soit pour des arnaques ou fraudes spécifiques à la crise ou pour tout autre comportement frauduleux, les seniors se feraient moins victimiser, malgré une plus grande sollicitation (ibidem).

Seules deux études sur le sujet ont été reconduites afin d'avoir un suivi sur la situation américaine. Ces études, reproduisant une méthodologie similaire pratiquement en tout point par rapport à une première réalisation ont permis, d'une part, d'étudier l'incidence des abus sur les ménages new-yorkais sur les 10 dernières années (Burnes et al., 2021). Ainsi, concernant les abus financiers, environ une personne sur neuf vivrait une re-victimisation dans les 10 années. Selon les auteurs, cette proportion correspond à l'incidence sur un an calculée pour d'autres régions des Etats-Unis.

D'autre part, ces études permettent d'évaluer l'évolution de l'impact des abus financiers sur l'état mental des victimes. Selon Acierio et al. (2019), la maltraitance financière est associée à une plus grande probabilité de stress post-traumatique, de dépression, de trouble d'anxiété généralisé, ainsi qu'une plus mauvaise santé physique. Qui plus est, si l'abuseur-euse est un membre de la famille ou un-e ami-e, les réactions sont plus fortes et dévastatrices psychologiquement. Les auteurs suggèrent que l'analyse des abus financiers ne devrait pas porter uniquement sur les conséquences économiques.

La littérature s'intéresse également aux facteurs de risque amenant aux abus financiers envers les seniors, facteurs associés au contexte socio-économique et aux cultures de diverses régions. En Suisse, Nordström et Wangmo mettent

en avant, dans leur étude sur le personnel soignant dans des établissements médico-sociaux (EMS) que la fragilité physique, la déficience physique, l'âge avancé, la pauvreté financière et le fait de vivre avec d'autres individus sont tout autant de facteurs de risque augmentant la probabilité de se faire victimiser (2018). Vieillesse sans violence, centre de compétence suisse sur les questions de maltraitance envers les personnes âgées, indique que les facteurs de risque sont le vieillissement de la population et le contexte socio-économique, la banalisation de la discrimination des seniors, les troubles cognitifs, l'isolement social des victimes, mais aussi des personnes proches qui peuvent être dépassées par la situation d'aide, ainsi que le manque de connaissances du personnel socio-sanitaire quant à la maltraitance et aux ressources d'aide existantes (Vieillesse sans violence, 2018).

Malgré les différences régionales, ces facteurs de risque reviennent dans plusieurs études mondiales. S'ajoutent à ceux-ci le fait d'être une femme et d'avoir une maladie chronique (Alraddadi, 2022; Bhandari, 2020; Pak, 2020), le fait de ne pas avoir de partenaire ou d'époux-se qui puisse gérer les finances et les dépenses du ménage (Burnes et al., 2021) ou encore de se faire victimiser pour d'autres types d'abus (Chandanshive et al., 2022; Rogers et al., 2023; Sooryanarayana et al., 2020; Stöckl & Penhale, 2015; Villar-Compte & Gaitán-Rossi, 2018). Il est utile de préciser que la majorité des auteurs-trices indiquent que la démence représente un facteur de risque de victimisation pour un-e senior. Malgré cela, quasiment toutes les recherches excluent les personnes qui souffrent de démence ou de troubles psychiques en raison de la difficulté d'étudier ce groupe. Selon Rogers et al. (2023), les personnes démentes cumulent les facteurs de risque, car elles sont dépendantes au niveau financier, fonctionnel, émotionnel ou social de leur abuseur-euse. Dans leur étude, il ressort que les personnes démentes se font le plus abuser financièrement.

Les situations découlant des abus vécus par les seniors sont caractérisées par des obstacles à la recherche d'aide (Fraga Dominguez et al., 2021). Ainsi, plusieurs barrières empêchent ces personnes de faire appel aux ressources de soutien, comme la peur des conséquences des abus pour soi-même ou pour l'abuseur-euse, les sentiments de honte, d'embarras, de culpabilité ou encore de dépendance socio-économique, le manque de connaissance des services et de leur adéquation avec l'abus vécu, les barrières familiales, l'isolement ou encore le manque de reconnaissance de l'abus (ibidem). Ces obstacles représentent également des barrières à la dénonciation, ce qui contribue à une sous-représentation des abus financiers envers les seniors dans les chiffres officiels (Parti, 2022). En effet, les seniors semblent moins appeler à l'aide et moins dénoncer que les groupes d'âge plus jeunes (ibidem).

Par ailleurs, en Suisse, l'Office fédéral de la statistique offre un aperçu des statistiques officielles enregistrées par la police selon les infractions et les âges des personnes lésées (OFS, 2022). Concernant plusieurs infractions contre le patrimoine qui affectent des seniors en Suisse (par exemple les vols, les escroqueries, l'abus de confiance, la gestion déloyale, l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur ou encore l'abus de carte-chèque et de carte de crédit), les catégories d'âge les plus représentées sont celles de 40-49 ans et de 50-59 ans. Les catégories d'âge de 60 ans et plus suivent toutefois en troisième position, dénonçant tout de même plus d'infractions subies que les personnes ayant moins de 40 ans. Il est pertinent de se demander si cette distribution représente la réalité suisse, c'est-à-dire que les personnes entre 40 et 59 ans se font plus cibler et sont plus lésées par ces infractions, ou si les catégories des seniors sont sous-représentées en raison de la réticence à la dénonciation et à la demande d'aide mentionnée ci-dessus.

Selon Stöckl & Penhale (2015), les femmes de 50 ans et plus subissent plus d'abus économiques que les femmes plus jeunes dans le cadre de violences entre partenaires. L'étude portant sur une population de femmes allemandes par groupes d'âge entre 16 et 49 ans, 50 et 65 ans et 66 et 86 ans démontre également qu'il est souvent question de polyvictimisation surtout pour les femmes de 66 ans et plus.

Une autre étude s'est penchée sur la situation de la victimisation de deux groupes de personnes, entre 25 et 41 ans et entre 64 et 92 ans, aux arnaques pendant la période du coronavirus aux Etats-Unis (Toomey, 2021). Les résultats révèlent que les personnes plus jeunes se font moins solliciter et pourtant plus léser par des arnaques et fraudes que les seniors. L'autrice soupçonne un stéréotype âgiste sur les seniors, appuyé par l'idée que les seniors seraient plus victimes d'arnaques et de fraudes.

Finalement, l'étude de Parti (2022) démontre une relation entre le peu d'autocontrôle et la victimisation à la cybercriminalité, relation plus significative pour les personnes ayant 55 ans et plus par rapport aux personnes ayant entre 18 et 54 ans. Toutefois, il s'agit d'un facteur déterminant pour les deux groupes à l'étude, aux côtés de l'exposition aux arnaques et aux fraudes en ligne du fait de la connexion digitale, ainsi que des activités routinières.

Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée en deux phases. La première était qualitative et a permis de recueillir des informations sur l'état de la situation au niveau national. Ces dernières ont ensuite été utilisées dans la seconde phase pour adapter le questionnaire élaboré dans l'étude de 2017 qui a finalement été distribué à 1216 répondant-e-s âgé-e-s de 55 ans et plus.

PHASE QUALITATIVE

La première phase visait à obtenir des informations permettant d'adapter le questionnaire aux réalités suisses actuelles. Pour ce faire, l'équipe de recherche a repris l'approche qui s'inspire du travail de Conrad et al. (2011). Ces derniers-ères ont invité 16 professionnel-le-s du milieu à s'exprimer sur les abus financiers envers les seniors, permettant de conceptualiser la thématique à partir de témoignages d'expert-e-s. Dans le cadre de la présente étude, de façon analogue à la première enquête, l'équipe de recherche a mené l'exercice en suivant la recommandation de Jackson (2016), c'est-à-dire en demandant aux interviewé-e-s de s'exprimer uniquement sur les différents types d'abus financiers rencontrés. Ainsi, l'équipe de recherche a rencontré une dizaine de professionnel-le-s issu-e-s de différents milieux pertinents, qui, dans la majorité, avaient été entretenu-e-s lors de la première enquête, révélant une expertise pertinente pour l'adaptation du questionnaire. Les professionnel-le-s entretenu-e-s représentaient notamment les domaines social, bancaire, juridique, académique et de la sécurité publique.

Pour tenir compte d'éventuelles particularités linguistiques et culturelles, les entretiens ont été répartis dans les trois principales régions linguistiques du pays. Cela a permis à l'équipe de recherche d'obtenir une cartographie adéquate de la problématique et d'identifier les formes d'abus financiers similaires à celles identifiées lors de la précédente étude, ainsi que celles ayant évolué. Les formes ont été adaptées et classées selon les cinq catégories distinctes utilisées lors de la première enquête, à savoir les pratiques commerciales douteuses, la cybercriminalité, les arnaques, les vols et finalement la maltraitance financière. Si en 2017, 31 formes d'abus ont été investiguées, 32 formes d'abus financiers ont été délimitées comme récurrentes par les professionnel-le-s interviewé-e-s dans la présente enquête. Celles-ci sont⁴ :

1. Les pratiques commerciales douteuses

Ce sont des abus commis dans le cadre de la vie économique, généralement par des entreprises qui ciblent les seniors dans le but d'exploiter leurs vulnérabilités, notamment la perte de l'audition, les troubles de la mémoire, la confusion et la solitude. Les pratiques commerciales douteuses sont souvent à la limite de la légalité. Il est donc difficile d'en annuler les conséquences ou encore d'en empêcher la survenance. Y sont classés :

a. La vente de marchandises et de services à des prix exagérément élevés

Il s'agit d'entreprises ou de particuliers-ères qui contactent les seniors pour leur vendre différents biens de consommation ou de services à des prix qui vont largement au-delà des pratiques du marché (ex. du vin, des produits de santé, des travaux ménagers, etc.).

⁴ Pour des questions de lisibilité et de clarté, le langage inclusif n'a pas été utilisé dans les intitulés des formes d'abus.

b. La vente de services ou de marchandises non nécessaires

Il s'agit souvent d'entreprises qui contactent les seniors pour leur vendre des biens ou des services qui ne leur sont pas utiles (ex. des abonnements, des services informatiques, des appareils auditifs, etc.).

c. La facturation d'un bien ou d'un service non commandé

Il s'agit de cas où un-e senior reçoit une facture pour un bien ou un service qu'il n'a pas acheté, ni commandé.

d. La réception de marchandises non commandées

Il s'agit souvent d'entreprises qui envoient des marchandises non commandées aux seniors en leur demandant, immédiatement ou après quelque temps, de payer les marchandises en question (ex. des livres, des magazines, etc.).

2. La cybercriminalité

Ce sont des abus financiers commis par le biais des technologies informatiques. Ces actes sont prohibés par la loi, mais en raison de leur caractère cyber, il est souvent difficile, voire impossible, de retrouver les auteur-trice-s ainsi que les fonds perdus.

a. L'hameçonnage (ou phishing)

C'est une technique utilisée pour obtenir des renseignements confidentiels (mots de passe, informations bancaires, etc.) où le/la fraudeur-euse prétend être un tiers de confiance, tel qu'une institution bancaire ou un prestataire de services reconnu.

b. Le faux acheteur en ligne

Il s'agit de personnes malintentionnées qui contactent les vendeur-euse-s de petites annonces en ligne en simulant un intérêt pour acheter les biens en vente. Une fois la confiance du/de la vendeur-euse gagnée, le/la faux-sse acheteur-euse demandera le paiement de quelconques frais, la divulgation d'informations confidentielles ou encore récupérera le bien sans payer.

c. Les fausses annonces en ligne

Ce sont de fausses annonces qui proposent différents types de biens ou de services sur des sites Internet de petites annonces (Marketplace, Anibis, Ricardo, etc.).

d. La fraude au paiement en ligne

Ce sont des fraudes liées à l'utilisation du paiement en ligne, généralement avec une carte de crédit. Elles peuvent survenir au moment même du paiement, ou encore a posteriori.

e. Les mules financières

Une personne malintentionnée utilise le compte bancaire d'un-e senior pour y faire transiter de l'argent sous un quelconque prétexte. Il s'agit d'un stratagème de blanchiment d'argent.

f. La fausse infection de l'ordinateur (ou pop-up)

Une fenêtre surgissante ("pop-up") apparaît sur l'ordinateur et indique que le système est infecté et qu'il faut téléphoner à un numéro où souvent, un faux service de soutien informatique est vendu.

g. Le faux soutien informatique

Il s'agit de personnes malintentionnées qui prétendent être des représentant-e-s de grandes entreprises informatiques. Ils informent leurs victimes que leur système informatique est contaminé et en profitent pour leur proposer leurs services ou encore pour contaminer véritablement leur système.

h. L'arnaque aux sentiments

En se faisant passer pour quelqu'un d'autre, une personne malintentionnée développe des liens affectifs avec un·e senior via Internet dans le but de lui demander de l'argent. Il existe une variante nommée sextorsion où la personne malintentionnée amène le/la dupé·e à se dénuder devant sa caméra, puis en profite pour saisir un cliché qui est ensuite utilisé comme objet de chantage envers le/la senior.

i. Le piratage de compte (ou hacking)

Une personne malintentionnée parvient à obtenir les données d'accès à un compte informatique et les utilise à mauvais escient.

3. Les arnaques

Ce sont des manœuvres astucieuses où une ou plusieurs personnes malintentionnées tentent de tromper un·e senior pour lui soutirer de l'argent. Ces abus sont souvent condamnés par la loi.

a. Le faux neveu

Une personne malintentionnée contacte un·e senior en prétendant être un membre de la famille ou un·e proche (ex. un·e neveu/niece, un petit-enfant, un·e ancien·ne collègue) et lui demande de l'argent sous différents prétextes, souvent urgents.

b. Les appels choc

Une personne malintentionnée contacte un·e senior en lui indiquant qu'il y a une situation d'urgence impliquant l'un de ses proches et lui demande de payer rapidement des frais en lien avec la prétendue urgence (hospitalisation, caution à la suite d'une arrestation, etc.).

c. Les services de voyance frauduleux

Une personne malintentionnée profite de la crédulité d'un·e senior pour lui soutirer de l'argent en lui faisant croire à divers phénomènes surnaturels (ex. mauvais sort, superstitions, etc.).

d. Le faux banquier

Une personne malintentionnée contacte un·e senior en prétendant être le représentant d'une institution financière et l'invite à lui confier de l'argent ou encore lui demande les codes d'accès à ses comptes bancaires.

e. Le faux policier

Une personne malintentionnée contacte un·e senior en prétendant être un·e policier·ère qui l'appelle pour le/la prévenir qu'une forte vague de vols a lieu dans son quartier. Il lui propose ensuite de conserver ses valeurs précieuses en sécurité.

f. Un inconnu en détresse

Une personne malintentionnée demande à un·e senior de l'argent en lui expliquant qu'il/elle est prétendument dans une situation de détresse (ex. perte de son portefeuille, perte de ses clés, etc.).

g. Fraude à l'avance d'argent

Une personne malintentionnée contacte un·e senior en lui disant qu'il/elle obtiendra prochainement un gain financier (ex. héritage, loterie, etc.), mais qu'il/elle doit payer une avance pour couvrir les frais liés à la démarche (ex. frais de notaire, de transfert bancaire, etc.).

h. L'investissement frauduleux

Une personne malintentionnée approche un·e senior pour lui proposer de gérer son patrimoine et de faire des investissements à haut rendement. Ces investissements s'avèrent toxiques et/ou la personne malintentionnée en profite pour percevoir d'importantes commissions.

4. Les vols

Cette catégorie regroupe les formes de vols qui ciblent particulièrement les personnes âgées.

a. Le vol dans un lieu public

Ce sont des vols d'objets personnels ou d'argent commis dans des lieux publics. Les voleur·euse·s font souvent usage de ruse, d'adresse et parfois de force.

b. Le vol au bancomat

Ce sont des vols visant les seniors qui sont au bancomat ou qui viennent tout juste d'y retirer de l'argent. Il peut s'agir, par exemple, du vol d'un sac à main alors que la victime est en train d'utiliser le bancomat, ou encore d'un·e voleur·euse qui s'attaque à un·e senior venant de retirer de l'argent.

c. Le vol commis par un visiteur non désiré

Une personne malintentionnée se présente au domicile d'un·e senior en lui demandant s'il/elle peut entrer sous différents prétextes (soif, envie, etc.). Une fois à l'intérieur, il/elle en profite pour dérober des objets de valeur à portée de main.

5. La maltraitance financière

Il s'agit d'abus financiers commis dans le cadre d'une relation de confiance, notamment avec un membre de la famille, un·e proche ou encore un·e professionnel·le. Ces abus visent à soutirer des biens ou de l'argent aux seniors ou à les empêcher de disposer librement de leur patrimoine.

a. La mauvaise utilisation d'une procuration/accès à un compte bancaire

Une personne de confiance profite d'une procuration, d'une carte bancaire prêtée ou encore des accès e-banking d'un·e senior afin d'en tirer un avantage financier indu.

b. Le professionnel qui abuse de sa position.

Un·e professionnel·le en relation de confiance avec un·e senior utilise sa position pour lui soutirer des biens ou de l'argent.

c. La limitation des dépenses visant à améliorer la qualité de vie

Le/la ou les proches d'un·e senior limitent ses dépenses visant à améliorer la qualité de vie (non-recours aux soins à domicile, retardement de l'entrée en EMS, limitation de soins chers ou non remboursés par l'assurance, etc.).

d. La limitation des dépenses

Le/la ou les proches d'un·e senior limitent ses autres dépenses que celles visant à améliorer la qualité de vie.

e. La pression pour obtenir des biens ou de l'argent

Un membre de la famille ou un·e proche exerce une pression psychologique pour obtenir des biens ou de l'argent. Il peut notamment s'agir de menaces explicites ou encore de chantage affectif.

f. Le proche qui vit à charge

Un membre de la famille ou un·e proche vit à la charge d'un·e senior sans que ce·tte dernier·ère soit pleinement consentant·e.

g. Vol de la part d'un proche

Un·e proche profite de sa relation de confiance avec un·e senior afin de lui voler des biens ou de l'argent.

h. L'utilisation de l'argent sans consentement

Un membre de la famille ou un·e proche utilise l'argent d'un senior sans avoir obtenu son consentement éclairé.

PHASE QUANTITATIVE

Conception du questionnaire

A partir des résultats compilés de l'enquête qualitative, l'équipe de recherche a adapté l'instrument de mesure spécifiquement créé pour le contexte suisse en 2017. Il s'agissait d'un questionnaire constitué principalement de questions dichotomiques (oui/non) décrivant des situations d'abus financiers recensées dans l'enquête qualitative. Cette façon de procéder visait à stimuler la mémoire des répondant-e-s et permettre d'obtenir des résultats sensiblement plus justes (Killias et al., 2012; Burnes et al., 2017). Les périodes de référence utilisées étaient à nouveau de cinq ans et d'une année (ex.: Avez-vous été ciblé⁵ par une tentative de vol au bancomat au cours des cinq dernières années ? Si oui, cela s'est-il produit dans les 12 derniers mois ?). En cas de réponse positive, le/la répondant-e était questionné-e sur le contexte de l'abus financier et sur les éventuelles conséquences de cet abus.

Le questionnaire incluait également des questions sur la dénonciation des situations, sur les craintes des répondant-e-s, sur leurs connaissances en matière de cybersécurité, sur les moyens de prévention et les éventuels besoins spécifiques en matière de formation. Des questions d'ordre plus général ont aussi été posées afin d'élargir les perspectives d'analyse (ex. caractéristiques sociodémographiques). Au total, le questionnaire comptait 55 questions, pour la plupart filtrées selon les réponses données, et dont 32 à propos des abus financiers. La version sous format papier était répartie sur 25 pages. Avant d'être envoyé aux répondant-e-s, le questionnaire a été testé et révisé par des personnes âgées et des professionnel-e-s afin de s'assurer de leur pleine compréhension. L'institut de recherches économiques et sociales M.I.S. Trend⁶, firme spécialisée dans la conduite d'enquêtes, a été mandaté pour réaliser la collecte des données qui s'est déroulée durant les mois de juillet et août 2023.

⁵ Pour des questions de lisibilité, le langage inclusif n'a pas été utilisé dans le questionnaire.

⁶ <https://www.mistrend.ch/>

Enquête

Le sondage a porté sur la population des personnes de 55 ans et plus résidant en Suisse, de langue française, allemande et italienne. Le questionnaire a ainsi été traduit dans ces langues. L'échantillon souhaité était de 1250 personnes, réparties entre la Suisse alémanique (70%), la Suisse romande (20%) et la Suisse italienne (10%). Les participant·e·s avaient la possibilité de répondre en ligne, par téléphone ou sur papier. Pour ce faire, 6132 adresses ont été injectées, dont 5408 étaient valides pour l'exercice. Les personnes contactées recevaient un courrier d'information préliminaire les informant qu'elles pouvaient remplir un questionnaire en ligne ou téléphoner à un numéro de la firme de sondage. Sans réponse de leur part dans les 15 jours, elles étaient à nouveau contactées par téléphone ou par courrier pour leur proposer de remplir le questionnaire autrement qu'en ligne. La moitié des personnes qui ont répondu au questionnaire l'ont fait en ligne (611/1216), 20,3% l'ont fait par téléphone (247/1216), puis 29,4% l'ont fait à l'aide d'un questionnaire papier transmis par courrier (358/1216). Finalement, 1216 personnes ont participé à l'enquête. Ces répondant·e·s sont réparti·e·s selon le Tableau 1.

Afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population de 55 ans et plus en Suisse, les résultats obtenus ont été pondérés. Une variable de pondération a donc été calculée à partir des critères suivants : la région linguistique (Suisse alémanique, Suisse romande et Suisse italienne), le sexe et l'âge (par catégorie ; 55-64 ans, 65 à 74 ans, 75 à 84 ans et 85 ans et plus).

Tableau 1. Répartition des répondant·e·s de l'enquête selon la région linguistique et le sexe.

	Homme	Femme	Total
Suisse alémanique	378	495	874 (71,9 %)
Suisse romande	94	128	233 (18,3 %)
Suisse italienne	54	65	119 (9,8 %)
Total	564 (43.3 %)	693 (56.6 %)	1216 (100 %)

Résultats de l'enquête

Résultats généraux

Selon les résultats de l'enquête, 19,8 % de la population de 55 ans et plus en Suisse aurait été lésée par une forme ou l'autre d'abus financier dans les cinq dernières années. Pour la plupart d'entre eux/elles (59,8 %), soit 11,8 % de la population des 55 ans et plus, la principale conséquence négative aurait été une perte financière. D'autres conséquences négatives telles qu'un sentiment d'insécurité, l'agacement, les pertes matérielles ou encore la perte de temps ont également pu être subies par les victimes. En comparaison avec la première étude de 2018, le taux de personnes lésées par une forme ou l'autre d'abus financier au cours des cinq dernières années a connu une diminution, alors qu'il était de 25,5 % lors de la précédente enquête.

Comme le démontre le Tableau 2, le taux de personnes lésées est sensiblement le même entre les hommes (19,5 %) et les femmes (20 %). Il est toutefois possible de remarquer

une augmentation linéaire du taux de victimisation en lien avec l'augmentation de l'âge. Les personnes plus âgées (85 ans et plus) ont été proportionnellement plus nombreuses à affirmer avoir été lésées par un abus financier.

Les résultats démontrent également que la proportion de personnes lésées en Suisse romande (25,9 %) serait plus élevée qu'en Suisse alémanique (18,2 %) et qu'en Suisse italienne (15,3 %), ce qui conforte les résultats similaires obtenus en 2018. Une multitude de facteurs peuvent expliquer ces différences, mais l'enquête a permis encore une fois d'en soulever deux. D'une part, les résident·e·s de la Suisse italienne seraient généralement moins ciblé·e·s par les tentatives d'abus financiers (72,9 % d'entre eux) que ceux·elles de Suisse alémanique (77,1 %) et de Suisse romande (82,8 %). Cette situation pourrait notamment être due aux nombres de locuteur·trice·s dans le monde pour chacune des langues concernées, qui se présente dans un

Tableau 2. Personnes lésées par un abus financier chez les 55 ans et plus en Suisse au cours des 5 dernières années, selon l'âge et le sexe.

	Hommes	Femmes	Total
55-64 ans	18.5 %	19.3 %	18,9 %
65-74 ans	19.7 %	19.5 %	19,5 %
75-84 ans	20 %	21.8 %	20,9 %
85 ans et plus	25 %	20.9 %	22,2 %
Total (55 et plus)	19,5 %	20,0 %	19,8 %

ordre identique. Partant du principe que certains des abus mesurés sont parfois perpétrés depuis l'étranger, ou encore par des étranger·ère·s en déplacement en Suisse, cela permettrait d'expliquer en partie les distinctions entre régions linguistiques.

D'autre part, les résident·e·s de la Suisse alémanique seraient beaucoup plus informé·e·s au sujet des abus financiers que leurs voisin·e·s. Ils seraient 60,3 % à s'être déjà informé·e·s sur les abus financiers, contre 50,4 % en Suisse italienne et 48,9 % en Suisse romande. La presse, les discussions avec les proches et la télévision seraient à ce propos les canaux d'informations les plus privilégiés. Il est à noter qu'en 2018, 15,8 % des répondant·e·s avaient affirmé avoir été informé·e·s sur le sujet en discutant avec des proches, contre 29,1 % en 2023, ce qui peut démontrer une certaine prise de conscience de la population et une diminution du tabou autour du sujet.

Les pratiques commerciales douteuses

En raison de leur statut légal, les pratiques commerciales douteuses semblent relativement courantes en Suisse, et la moitié des personnes de 55 ans et plus (50,7 %) y auraient fait face dans les cinq dernières années. Dans la plupart des cas (90,5 %), la situation se serait soldée sans incident. Pour les autres, qui représenteraient 4,8 % de la population étudiée, il en aurait résulté une perte financière moyenne de CHF 3643.- (et médiane de CHF 272.-) et/ou une autre conséquence négative telle que de l'agacement, de la perte de temps ou encore de la méfiance.

Ce sont les résident·e·s de la Suisse romande qui seraient le plus souvent ciblé·e·s par les pratiques commerciales douteuses (61,4 % d'entre eux), suivis de ceux·elles de la Suisse italienne (52,1 %) et de ceux·elles de la Suisse allemande (45,7 %). C'est également la Suisse romande qui serait la plus souvent victime de ce type d'abus, à hauteur de 8,1 % de la population étudiée, suivie par la Suisse italienne

(4,2 %) et finalement par la Suisse alémanique (3,9 %).

Les marchandises et les services offerts dans le cadre des pratiques commerciales douteuses n'ont pratiquement pas changé depuis la première étude de 2018. En effet, les marchandises les plus souvent offertes dans le cadre des pratiques commerciales douteuses seraient le vin, les cosmétiques, les produits de santé, les produits alimentaires, les appareils auditifs, le matériel informatique ainsi que les livres. En ce qui concerne les services offerts dans ce même cadre, il s'agirait principalement d'offres d'assurances, d'abonnements de télécommunication, d'abonnements à des journaux ou à des magazines, de services informatiques, de services de sécurité à domicile et de travaux ménagers.

Dans la très grande majorité des cas (hormis pour la réception de marchandises non commandées), les personnes seraient contactées par téléphone. Le second canal de communication le plus utilisé serait l'e-mail.

Les formes de pratiques commerciales douteuses les plus fréquentes seraient, dans l'ordre, la vente de services ou marchandises non nécessaires, la vente de marchandises et de services à prix exagérément élevés et la facturation d'un bien ou d'un service non commandé. Ce sont également ces abus qui, dans le même ordre, feraient le plus de victimes dans cette catégorie.

Les résultats obtenus en 2023 sont relativement similaires à ceux de 2018. Il est toutefois possible de constater une légère diminution du nombre de répondant·e·s ciblé·e·s (50,7 % en 2023 contre 58,7 % en 2018) et lésé·e·s (4,8 % en 2023 et 6,8 % en 2018) ce qui pourrait être attribuable aux effets de la pandémie et à ses confinements qui ont réduit les interactions dans l'espace physique, nécessaires à certaines formes de pratiques commerciales douteuses.

La cybercriminalité

La cybercriminalité est la catégorie d'abus financiers qui a fait le plus de dommage au cours des cinq dernières années. Plus de la moitié des personnes de 55 ans et plus (52,8 %) auraient été exposées à une tentative de cybercriminalité durant cette période. Pour la majorité de ces personnes, la situation n'aurait entraîné aucune conséquence, mais pour 6,9 % des personnes de 55 ans et plus, une perte financière moyenne de CHF 1390.- (médiane de CHF 750.-) et/ou une autre conséquence négative telle que de la colère, la perte de temps ou encore l'achat de solutions de cybersécurité s'en serait suivie.

En raison de leur plus grande utilisation des technologies de l'information, les 55 à 64 ans seraient les plus exposé·e·s aux tentatives de cybercriminalité (61,1 % d'entre eux), mais ils/elles en seraient également plus souvent victimes (8,5 %). Les taux d'utilisation des technologies diminuant avec l'âge, les personnes plus âgées seraient moins touchées par la cybercriminalité, sans pour autant y échapper : 4,4 % des 75-84 ans et 1,6 % des 85 ans et plus en auraient été victimes au cours des cinq dernières années.

Il est intéressant de mettre en relation les tentatives de cybercriminalité et les victimisations effectives selon les catégories d'âge, comme l'expose le Tableau 3. Chez les 55-64 ans, 8,5 % des personnes visées par une tentative de cybercriminalité ont été lésées, alors que ce taux diminue avec l'âge pour atteindre 4,4 % chez les 75-84 ans et 1,6 % chez les 85 ans et plus. Cela suggère que les plus âgé·e·s seraient les plus prudent·e·s sur Internet.

Tableau 3. Personnes ciblées et lésées par la cybercriminalité chez les 55 ans et plus en Suisse au cours des 5 dernières années, selon l'âge.

	Ciblées	Lésées
55-64 ans	61,1 %	8,5 %
65-74 ans	51,2 %	7,0 %
75-84 ans	43,1 %	4,4 %
85 ans et plus	20,0 %	1,6 %
Total (55 et plus)	52,3 %	6,9 %

Les hommes seraient plus lésés par les actes de cybercriminalité, à hauteur de plus de 9 %, alors que ce taux descendrait à 4 % chez les femmes. A ce propos, il est à noter que les résultats de l'étude démontrent que les hommes utilisent davantage les technologies de l'information que les femmes.

Les formes de cybercriminalité les plus fréquentes seraient l'hameçonnage (ou phishing), les fausses infections de l'ordinateur (pop-up) et le faux soutien informatique. Ce seraient toutefois la fraude au paiement en ligne, le piratage de compte et les fausses infections de l'ordinateur (pop-up) qui feraient le plus de victimes.

En comparaison avec les résultats de 2018, il est possible d'affirmer que la cybercriminalité a pris de l'ampleur chez les personnes de 55 ans et plus. Le taux de personnes ciblées a presque doublé, en passant de 27,8 % en 2018 à 52,3 % en 2023. Le taux de personnes lésées a lui aussi connu une forte hausse, passant de 4,2 % en 2018 à 6,9 % en 2023. L'augmentation de l'utilisation des technologies de l'information dans la population, probablement amplifiée par la pandémie, et le déplacement de certaines formes d'abus dans la sphère digitale permettraient d'expliquer cette évolution.

Les arnaques

Au cours des cinq dernières années, 44,7 % des personnes âgées de 55 ans et plus auraient été ciblées par une tentative d'arnaque, et 4,8 % en auraient été victimes. La perte financière moyenne était de CHF 6823.- avec une médiane de CHF 150.-. D'autres conséquences négatives, telles qu'un traumatisme psychique, de l'agacement et de la perte de temps auraient également été vécues par les personnes lésées.

Les résultats démontrent que les plus jeunes sont les plus ciblé·e·s par les arnaques : ce serait 50,2 % des 55-64 ans qui auraient rencontré une situation d'arnaque au cours des cinq dernières années, alors que ce taux diminue progressivement pour atteindre 34,4 % chez les 85 ans et plus. En contrepartie, le taux de victimisation reste relativement stable au travers de l'âge, ce qui indique que les plus âgé·e·s seraient les plus vulnérables aux différentes formes d'arnaques qui les concernent. Il est à noter que certaines formes d'arnaques « traditionnelles » sont de plus en plus commises par des canaux digitaux comme l'e-mail, ce qui peut expliquer pourquoi les plus jeunes, qui sont de plus grands utilisateur·trice·s des technologies, sont plus ciblé·e·s par ces phénomènes.

Les tentatives d'arnaques les plus fréquentes seraient les fraudes à l'avance d'argent, les appels choc et les investissements frauduleux. Celles qui feraient toutefois le plus de victimes seraient les inconnu·e·s prétendument en détresse, les appels choc et les faux·s·s banquier·ère·s.

En comparaison avec les résultats de 2018, il est possible d'observer une augmentation du nombre de personnes ciblées par des arnaques, mais une diminution du nombre de personnes lésées. Cela pourrait encore une fois s'expliquer par la migration de certaines formes d'arnaques traditionnelles vers le cyberspace, où il est généralement plus facile pour un escroc de toucher un grand nombre de personnes, mais où les taux de réussite criminels seraient plus faibles.

Les vols

Les vols forment la catégorie d'abus financier où le taux de réussite des tentatives est le plus élevé. Bien que les tentatives de vols concerneraient moins de monde que les catégories d'abus précédentes, à savoir 8,7% de la population étudiée, le taux de lésé-e-s serait quant à lui particulièrement plus élevé, soit de 5,3%. Les pertes financières, qui seraient les principales conséquences relevées par les répondant-e-s, s'établiraient en moyenne à CHF 1053.-, avec une médiane de CHF 300.-. La colère, la peur et le temps perdu à remplacer des cartes volées seraient les principales conséquences négatives non financières expérimentées par les lésé-e-s dans ces situations.

Le taux de personnes ciblées et lésées par les différentes formes de vols augmente linéairement avec l'âge, comme le démontre le Tableau 4. Chez les 75 ans et plus, c'est près d'une personne sur dix qui aurait été victime d'un vol au cours des cinq dernières années.

Le vol dans un lieu public serait la forme de vol la plus fréquente, suivi par le vol au bancomat et le vol commis par un visiteur non désiré. Ce sont également ces mêmes formes qui font le plus de lésé-e-s.

Il est intéressant de souligner que le nombre de personnes ciblées a considérablement diminué au cours des cinq dernières années, passant de 13,4% en 2018 à 8,7% en 2023. La situation est similaire pour le taux de personnes lésées, qui était de 8,9% en 2018 et qui s'établirait maintenant à 5,3%. Encore une fois, la pandémie et ses confinements pourraient expliquer ces différences, notamment par la limitation des contacts physiques, mais aussi celles des déplacements à l'étranger où de nombreux vols avaient été reportés par les répondant-e-s de l'étude de 2018.

Tableau 4. Répartition des personnes ciblées par une tentative de vol et des personnes victimes de vol selon l'âge.

	Ciblées par une tentative	Victimes
55-64 ans	6%	3%
65-74 ans	8,1%	5,2%
75-84 ans	12,4%	9%
85 ans et plus	16%	9%
Total (55 et plus)	8,7%	5,3%

La maltraitance financière

Commise dans le cadre d'une relation de confiance, la maltraitance financière est sans doute la forme d'abus la plus difficile à mesurer. L'auteur·trice de l'abus pouvant être un membre de la famille, un professionnel·le de confiance ou même un conjoint·e, la personne lésée peut être réticente à en parler ou même à reconnaître la situation comme telle. Néanmoins, ce sont 5,2% des 55 ans et plus qui auraient été lésé·e·s par un cas de maltraitance financière dans les cinq dernières années. Pour les 85 ans et plus, qui sont les plus touchés, ce taux s'élèverait à 7%. Les pertes financières liées à la problématique seraient également très importantes, avec une moyenne de CHF 122 702.- et une médiane de CHF 112 888.-.

Les formes de maltraitance financière les plus fréquentes seraient la pression pour obtenir des biens ou de l'argent, les proches qui tentent de limiter les dépenses et les abus financiers de la part de professionnel·le·s. Quant à cette dernière forme de maltraitance, ce sont les professionnel·le·s de la santé qui seraient le plus souvent impliqué·e·s en tant qu'abuseur·euse.

Il est important de souligner que la maltraitance financière est la catégorie d'abus qui a engendré les plus grandes pertes financières, ce qui marque une évolution importante depuis la première étude de 2018 où les montants concernés étaient moindres. Encore une fois, il est possible que la pandémie ait eu un impact sur cette hausse, en augmentant la dépendance de certaines personnes à l'égard de proches ou de professionnel·le·s qui auraient pu abuser de cette position.

AUTRES OBSERVATIONS

Outre les questions relatives aux 32 formes d'abus financiers recensées dans la phase qualitative, les répondant·e·s devaient répondre à quelques questions supplémentaires. Les répondant·e·s qui ont affirmé avoir rencontré un abus financier dans les cinq dernières années ont été questionné·e·s sur leur réaction, à savoir s'ils/elles ont signalé la situation ou s'ils/elles en ont discuté avec quelqu'un. Dans la majorité des cas (54%), les répondant·e·s ont gardé la situation pour eux/elles. Les 46% restant·e·s en ont parlé avec un membre de leur famille (28,2%), avec leur conjoint·e (25,2%), avec un·e proche (19,5%), avec la police (17,7%) et/ou avec un·e autre professionnel·le (6,6%)⁷. Il s'agit d'une légère augmentation en comparaison avec l'étude de 2018, où seulement 39% des répondant·e·s ayant rencontré une situation d'abus en avaient parlé.

Il a également été demandé aux répondant·e·s s'ils se sentaient en sécurité sur Internet. La majorité des utilisateur·trice·s d'Internet ont répondu « Tout à fait » (18,6%) et « Plutôt oui » (65,8%), alors que 14,1% ont répondu « Plutôt non ». Seulement 1,4% ont répondu « Non, pas du tout ». Des réponses très similaires ont été observées lorsqu'il a été demandé aux répondant·e·s s'ils/elles se sentaient informé·e·s en matière de sécurité sur Internet. Il est intéressant d'observer qu'il n'y a pas de différences significatives selon l'âge des répondant·e·s.

⁷ Plusieurs réponses possibles.

Comme mentionné précédemment, les participant·e·s de l'étude ont été questionné·e·s sur leurs connaissances en matière d'abus financiers. Plus de 58 % des répondant·e·s ont affirmé s'être déjà informé·e·s sur le sujet. La presse occupe le premier rang des canaux qui seraient utilisés pour s'informer à ce propos (38,9 % des répondant·e·s), suivie des discussions avec les proches (30,4 %), de la télévision (29,1 %), d'Internet (23,8 %) et de la radio (21,1 %)⁸. En 2018, seuls 15,8 % des répondant·e·s avaient affirmé en avoir discuté avec des proches et uniquement 7 % disaient s'être renseigné·e·s sur Internet à ce propos. Près de 13 % des répondant·e·s ont dit avoir consulté des brochures et des livres, alors que le taux n'était que de 6,8 % en 2018, et 5,5 % ont affirmé avoir suivi des cours et formations, contre 2 % en 2018.

Montants des pertes financières

Lorsque les participant·e·s à l'étude relevaient avoir subi une perte financière suite à une forme d'abus financier, il leur était demandé d'indiquer le montant de la perte. Si certain·e·s ne préféraient pas l'indiquer, la plupart des répondant·e·s ont pu inscrire le montant concerné. Les sommes déclarées représentaient un total de CHF 1 408 047.–, contre CHF 980 165.– en 2023.

En généralisant ces résultats à la population suisse, il est possible d'estimer que les pertes dues aux abus financiers chez les 55 ans et plus se sont élevées à plus de 3,3 milliards de francs au cours des cinq dernières années, soit environ 675 millions de francs par année.

Ces chiffres sont toutefois à utiliser avec prudence, notamment en raison du fait qu'un certain nombre de répondant·e·s n'ont pas inscrit le montant de leur perte.

Les abus les plus fréquents

Des 32 formes d'abus recensés dans la phase qualitative et mesurés par l'enquête, ce sont les tentatives de vente de services ou de marchandises non nécessaires, d'hameçonnage (ou phishing), de fausse infection de l'ordinateur (pop-up) qui seraient les plus fréquentes et qui toucheraient respectivement 43,8 %, 26,9 % et 25,4 % de la population concernée.

En ce qui concerne les abus qui occasionnent le plus de conséquences négatives, financières ou non, ce sont les vols dans les lieux publics (5,1 % de la population étudiée), la vente de services ou de marchandises non nécessaires (2,8 %) et les marchandises et services à prix exagérément élevés (2,4 %) qui occuperaient le palmarès.

⁸ Plusieurs réponses possibles.

Conclusions

L'étude a permis encore une fois de relever que les abus financiers constituent une problématique présente et préoccupante en Suisse. Environ une personne de 55 ans et plus sur cinq aurait été lésée par une forme ou l'autre d'abus financier dans les cinq dernières années, alors que près de quatre personnes sur cinq seraient ciblées par une tentative sur cette même période. Les montants impliqués représentent toujours une somme considérable au niveau national et ce chiffre aurait potentiellement connu une augmentation de près de 70 % depuis 2018.

Si les abus financiers persistent, l'étude a permis de démontrer qu'ils tendent à changer de visage. Des formes d'abus financiers ont disparu, tandis que d'autres sont apparues. Certaines formes, qui étaient auparavant réalisées dans l'espace physique ou à l'aide de canaux « traditionnels », ont migré vers la sphère digitale, ce qui a eu un impact conséquent sur l'augmentation du phénomène cyber-criminel. L'utilisation croissante des technologies de l'information parmi les personnes de 55 ans et plus a assurément amplifié cette mutation, tout comme la pandémie et ses confinements. A ce propos, il est probable que les abus commis dans le cadre de relations de confiance aient pu profiter de l'isolement et de la dépendance de certains seniors entraînés par la situation sanitaire. Ce constat corroborerait les résultats de Chang & Levy (2021) qui ont observé une augmentation marquée des abus financiers commis dans le cadre de relations durant la pandémie.

D'autre part, il est appréciable de constater une certaine évolution quant à la connaissance de la problématique au sein de la population et à la diminution du tabou qui l'entoure. Les efforts de communication réalisés par les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les abus financiers en Suisse en sont certainement responsables en partie. Ces efforts doivent donc être poursuivis afin d'endiguer la problématique. Par ailleurs, et au vu de l'ampleur financière des abus commis dans le cadre de relations de confiance, des actions de sensibilisation pourraient être menées pour contrer la maltraitance financière. Dirigées vers les potentielles personnes lésées, mais également vers les potentiel-le-s abuseur-euse-s, de telles actions existent déjà dans d'autres Etats et gagneraient à être implémentées en Suisse.

De plus, pour rebondir sur les conclusions de Toomey (2021) ou encore de Parti (2022), il est important que le choix des axes de prévention ne s'appuie pas exclusivement sur les statistiques des cas dénoncés aux autorités, mais également sur la base d'échanges avec les institutions spécialisées œuvrant auprès des seniors et de résultats d'études comme ceux de la présente.

Il est important de rappeler en conclusion que la lutte contre les abus financiers passe inévitablement par une mobilisation sociétale. Tant les institutions publiques que privées peuvent contribuer à amenuiser l'ampleur du phénomène et la coopération entre elles est essentielle. Dans une perspective individuelle, il est également possible de faire la différence en discutant ouvertement du sujet avec des proches et en amenuisant ainsi le tabou. Tout un chacun peut et doit jouer un rôle dans ce combat.

Bibliographie sélective

Abdi, A., Tarjoman, A., & Borji, M. (2019). Prevalence of elder abuse in Iran : A Systematic review and meta-analysis. *Asian Journal of Psychiatry*, 39, 120-127. <https://doi.org/10.1016/j.ajp.2018.12.005>

Acharya, S. R., Suman, B. K., Pahari, S., Shin, Y. C., & Moon, D. H. (2021). Prevalence of abuse among the elderly population of Syangja, Nepal. *BMC Public Health*, 21(1), 1-9. <https://doi.org/10.1186/s12889-021-11417-0>

Acierno, R., Watkins, J., Hernandez-Tejada, M. A., Muzzy, W., Froom, G., Steedley, M., & Anetzberger, G. (2019). Mental Health Correlates of Financial Mistreatment in the National Elder Mistreatment Study Wave II. *Journal of Aging and Health*, 31(7), 1196-1211. <https://doi.org/10.1177/0898264318767037>

Alraddadi, K. (2022). Prevalence and Risk Factors of Elder Mistreatment in Sheltered Homes. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(3-4), 1588-1603. <https://doi.org/10.1177/0886260520922354>

Bhandari, P. (2020). Abuse Experienced by Elderly Residing in a Community of Pokhara, Nepal. *Europasian Journal of Medical Sciences*, 2(2), 77-83. <https://doi.org/10.46405/ejms.v2i2.221>

Burnes, D., Hancock, D. W., Eckenrode, J., Lachs, M. S., & Pillemer, K. (2021). Estimated Incidence and Factors Associated With Risk of Elder Mistreatment in New York State. *JAMA Network Open*, 4(8), 1-11. <https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2021.17758>

Burnes, D., Henderson, C.R., Sheppard, C., Zhao, R., Pillemer, K. et M.S. Lachs. 2017. "Prevalence of Financial Fraud and Scams among Older Adults in the United States: A systematic review and meta-analysis". *American Journal of Public Health*. 107(8) : 13-21.

Cadmus, E. O., Owoaje, E. T., & Akinyemi, O. O. (2015). Older Persons' Views and Experience of Elder Abuse in South Western Nigeria : A Community-Based Qualitative Survey. *Journal of Aging and Health*, 27(4), 711-729. <https://doi.org/10.1177/0898264314559893>

Chandanshive, P., Subba, S. H., Parida, S. P., & Mishra, S. (2022). Prevalence patterns and associated factors of elder abuse in an urban slum of eastern India. *BMC Geriatrics*, 22(1), 1-11. <https://doi.org/10.1186/s12877-022-02986-9>

Chang, E.-S., & Levy, B. R. (2021). High Prevalence of Elder Abuse During the COVID-19 Pandemic : Risk and Resilience Factors. *The American Journal of Geriatric Psychiatry*, 29(11), 1152-1159. <https://doi.org/10.1016/j.jagp.2021.01.007>

Escard, E., Barbotz, N., Di Pollina, L. et C. Margaira. 2013. « Comment dépister les abus matériels et financiers envers les personnes âgées ». *Revue Médicale Suisse*. 405 : 2061-2065.

Fraga Dominguez, S., Storey, J. E., & Glorney, E. (2021). Help-Seeking Behavior in Victims of Elder Abuse : A Systematic Review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 22(3), 466-480. <https://doi.org/10.1177/1524838019860616>

Jackson, S. L. (2018). A Systematic Review of Financial Exploitation Measures in Prevalence Studies. *Journal of Applied Gerontology*, 37(9), 1150-1188. <https://doi.org/10.1177/0733464816650801>

Jeon, G.-S., Cho, S.-I., Choi, K., & Jang, K.-S. (2019). Gender Differences in the Prevalence and Correlates of Elder Abuse in a Community-Dwelling Older Population in Korea. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(1), 1-13. <https://doi.org/10.3390/ijerph16010100>

Killias, M., Marcelo, A. et A. Kuhn. 2011. *Précis de criminologie*. 3e édition. Stämpfli Verlag, Berne.

Nordström, K. & Wangmo, T. (2018). Caring for elder patients: Mutual vulnerabilities in professional ethics. *Nursing Ethics*. 25(8), 1004-1016. <https://doi.org/10.1177/0969733016684548>

OFS. 2016. Code pénal (CP) : Infractions pénales et lésés. [<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.24368360.html>]

OMS. 2002. Rapport mondial sur la violence et la santé. [http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/]

Pak, M. (2020). The prevalence and associated risk factors of elder abuse among older people applied to the family health center in the rural district of Turkey. *Social Work in Health Care*, 59(4). 236-256. <https://doi.org/10.1080/00981389.2020.1740377>

Parti, K. (2022). "Elder Scam" Risk Profiles : Individual and Situational Factors of Younger and Older Age Groups' Fraud Victimization. *International Journal of Cybersecurity Intelligence & Cybercrime*, 5(3), 20-40. <https://doi.org/10.52306/2578-3289.1117>

Rogers, M. M., Storey, J. E., & Galloway, S. (2023). Elder Mistreatment and Dementia : A Comparison of People with and without Dementia across the Prevalence of Abuse. *Journal of Applied Gerontology*, 42(5), 909-918. <https://doi.org/10.1177/07334648221145844>

Sooryanarayana, R., Ganapathy, S. S., Wong, N. I., Rosman, A., Choo, W. Y., & Hairi, N. N. (2020). Elder abuse : Nationwide findings among community-dwelling Malaysian older persons. *Geriatrics & Gerontology International*, 20(2), 85-91. <https://doi.org/10.1111/ggi.13989>

Stöckl, H., & Penhale, B. (2015). Intimate Partner Violence and Its Association With Physical and Mental Health Symptoms Among Older Women in Germany. *Journal of Interpersonal Violence*, 30(17), 3089-3111. <https://doi.org/10.1177/0886260514554427>

Toomey, J. (2021). The Age of Fraud. *Harvard Journal on Legislation*, 60, 1-66. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3931462>

Vilar-Compte, M., & Gaitán-Rossi, P. (2018). Syndemics of Severity and Frequency of Elder Abuse : A Cross-Sectional Study in Mexican Older Females. *Frontiers in Psychiatry*, 9(599), 1-10. <https://doi.org/10.3389/fpsyt.2018.00599>

Vieillesse sans Violence. (18 mai 2021). Ne pas oublier les personnes âgées dans la lutte contre les violences domestiques. [https://alterohnegewalt.ch/wp-content/uploads/2021/06/Communiqu%C3%A9-de-presse_Ne-pas-oublier-les-personnes-%C3%A2g%C3%A9es-dans-la-lutte-contre-les-violences-domestiques-18.5.21.pdf]

Pro Senectute Schweiz
Lavaterstrasse 60
Postfach
8027 Zürich
Telefon 044 283 89 89

info@prosenectute.ch
www.prosenectute.ch